

## Le report de PPCR a bien été acté...

La parution des décrets actant le report des mesures issues des accords PPCR (Parcours Professionnels Carrière et rémunération) n'a pas été la surprise de la fin de l'année 2017. **Le dernier Conseil Commun de la Fonction Publique avait déjà tué le suspense et les 800 millions d'économies espérés sur 2018 par ce report l'avait emporté sur la position majoritairement défavorable des syndicats** (pourtant parmi ces amis de PPCR certains avaient refusé de signer le protocole quelques mois plus tôt). 800 millions d'euros d'économies au titre du budget 2018 par le report d'une année ... **Qui de nos détracteurs peut encore rappeler que PPCR n'a rien apporté aux fonctionnaires ???**

Concrètement, que signifie ce report ?

**2018 sera une année blanche.** Toutes les mesures prévues sur 2018 (avancement, revalorisation indiciaire, augmentation du transfert prime-points, etc.) **seront reportées sur 2019**. Les mesures prévues en 2019 dans ce protocole qui courait sur 4 ans seront applicables en 2020 et celles programmées en 2020 verront le jour en 2021 (si ce protocole ne fait pas l'objet d'un nouveau report sur cette période) !

**Comme nous l'avons fait en instance nationale via nos fédérations-mères la FA-FPT et la FAFP, nous sommes fermement opposés à ce report vécu comme un coup-bas porté au dialogue social.** Les accords PPCR avaient fait l'objet de longs mois de discussions, de négociations et de consensus sur certains sujets et sont remis en cause de manière unilatérale par le gouvernement sous la pression de certains élus de collectivités.

**Associé au gel du point d'indice, compensation de hausse de la CSG (et non revalorisation du pouvoir d'achat), réinstauration de la journée de carence... L'agenda « anti-social » 2018 est déjà bien rempli...**

FEDERATION  
AUTONOME  
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes  
06270 Villeneuve Loubet

Tel : 04 93 34 81 09  
Fax : 04 93 29 79 98  
secretariat@faspp-pats.org

Affiliée à la FA-FPT

*S'engager à vos côtés, réussir ensemble*

**Pour diffusion et affichage**